

Nature

# Un collectif pour protéger le renard

Il demande au préfet que le prédateur ne soit plus considéré comme nuisible. Les chasseurs, eux, disent leur désaccord.

## La réponse des chasseurs

**C'est à dire : Le renard est-il menacé ?**

**Fédération de chasse du Doubs :** Le renard n'est aucunement concerné par un statut de protection au regard des textes internationaux. Il y a dans le Doubs entre 15 000 et 20 000 renards.

**Càd : Et combien d'animaux tués par an ?**

**F.D.C. :** Environ 5 000, ce qui est peu pour une espèce si prolifique.

**Càd : Tuer trop de renards favoriserait selon le collectif la prolifération de l'échinococcose et la maladie de Lyme. Confirmez-vous ?**

**F.D.C. :** En l'absence de régulation du renard, les cas d'échinococcose augmentent significativement dans la population humaine. Le traitement par vermifugation des renards n'est pas une solution durable. Contrain-

nement à ce que dit une récente étude hollandaise, il n'est pas encore définitivement prouvé que les renards et petits mustélidés limitent la propagation de la maladie de Lyme : dans cette étude, le lien de cause à effet entre charge parasitaire et densité de renards n'est pas démontré, il reste à ce stade une hypothèse. Il est important de noter que cette publication n'a pas été élaborée dans un objectif d'objectivité, puisque l'étude conclut en ces termes (traductions de l'anglais) : "Notre étude demande l'appréciation et la protection des espèces de prédateurs comme le renard roux, dont beaucoup d'entre eux sont persécutés à travers l'Europe." Ici, les auteurs font clairement état de leur idéologie. Cette étude ne peut trouver sa place dans un traitement rationnel du statut du renard. ■

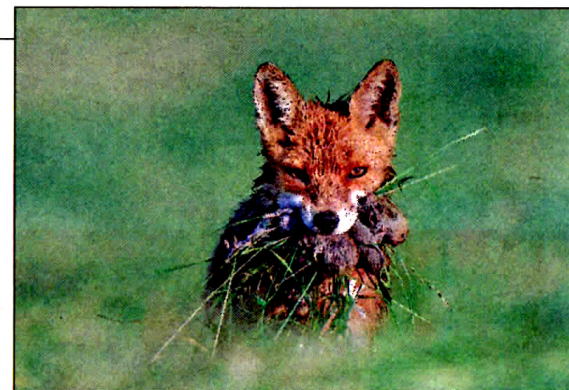
Recueilli  
par E.Ch.

**L**e renard serait à en croire les défenseurs de l'animal une solution aux problèmes de santé publique et un travailleur de l'ombre au bénéfice des agriculteurs. Espèce classée "nuisible" par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015, le renard roux peut être piégé, déterré et chassé toute l'année dans le Doubs. Ce n'est pas une espèce menacée. "Mais pourquoi mérite-t-il un tel châtiment ?", interroge le collectif Renard Doubs composé d'associations de protection de la nature, de la fédération nationale de l'environnement (F.N.E.), d'association d'éducation à l'environnement comme les Gazouillis du Plateau (Charquemont).

Créé le 14 juin, le collectif veut interpellier le préfet et demander que sa chasse soit interdite de janvier à septembre : "Le renard doit être retiré des espèces nuisibles ! On n'attaque pas les chasseurs, on propose un compromis" lance Didier Pépin, porte-parole du collectif.

Des arguments plaident en la faveur du prédateur : il consomme entre 3 000 et 5 500 rongeurs par an. "C'est du bon sens paysan que de laisser le renard faire son travail de prédation" déclare Michel Pritzky, agriculteur en A.O.C. comté à Chapelle-d'Huin. Second argument : le tuer aug-

cocose alvéolaire. "Le renard est un des vecteurs de l'échinococcose alvéolaire, une maladie grave qui touche 30 nouvelles personnes chaque année en France. Mais de récentes études scientifiques montrent que vouloir diminuer la population sur un territoire est illusoire et surtout la destruction des renards provoquerait une augmentation des risques de contamination à l'homme car les animaux les plus jeunes (qui remplacent ceux tués) sont davantage porteurs de la maladie" explique Dominique Michelat, enseignant naturaliste. Enfin, "de récentes études scientifiques aux États-Unis et en Hollande démontrent qu'en



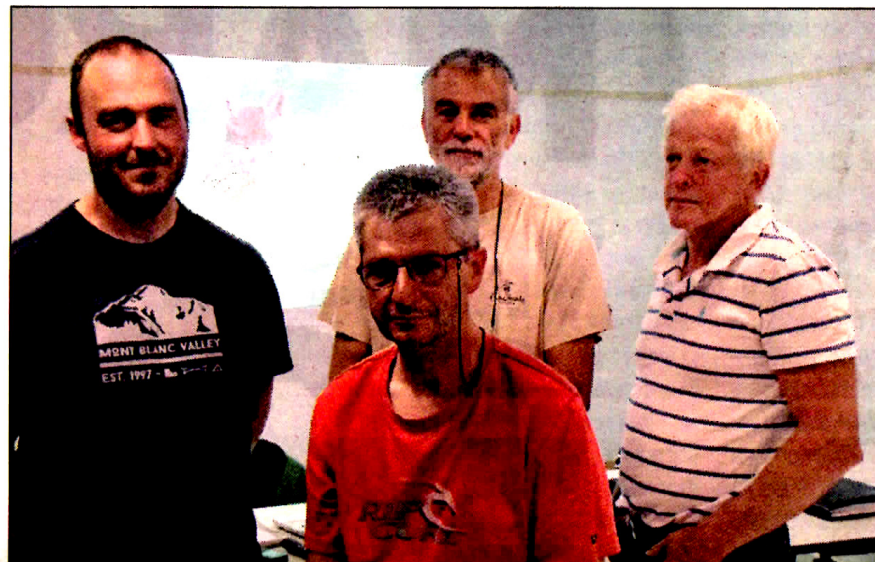
Le renard roux (photo F. Cahez).

exerçant sa fonction de prédateur naturel, le renard diminue les risques de contamination de la maladie de Lyme, dont environ 30 000 nouveaux cas humains sont enregistrés chaque année en France. Là où les populations de renard diminuent, les rongeurs sont porteurs d'un plus grand nombre de tiques infectées par la bactérie borrelia, celle de la maladie de Lyme. En réduisant le nombre de rongeurs

hôtes d'infection, les prédateurs pourraient participer à la diminution du risque de transmission de la maladie de Lyme à l'homme" poursuit le collectif. Un débat est engagé.

Les organisations agricoles n'ont pas rejoint ce collectif, ni les chasseurs évidemment, qui ont de contre-arguments à faire valoir. Le goupil est au cœur de toutes les attentions. ■

E.Ch.



Fabien Gréban, Dominique Michelat, Didier Pépin et Michel Pritzky, du collectif Renard Doubs (de gauche à